

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE**

Les soussignés :

M. Michel BAULE, agissant en qualité de Président de la société MICHEL BAULE SA, et agissant en qualité de Président de la société EXSTO,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société MICHEL BAULE SA, société par actions simplifiée, au capital de 794 260 euros, dont le siège est 55, Avenue de la Déportation 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 378 555 619,

et la société EXSTO, société par actions simplifiée au capital de 2 680 560 euros, dont le siège est 55 Avenue de la Déportation, 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 413 386 806,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société MICHEL BAULE SA ferait apport à la société EXSTO de l'intégralité des DEUX MILLE CINQ CENTS (2500) parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société à responsabilité limitée ELLIPSE INDUSTRIE, rue Aristide BERGES, Parc Technologique de PRE MILLET, 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 343 788 477, soit 100% du capital de ladite société, et l'attribution à la société MICHEL BAULE SA d'actions créées à titre d'augmentation de capital.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société MICHEL BAULE SA à la société EXSTO, et d'en faire rapport.

Fait à ROMANS

Le 28 octobre 2005



# MICHEL BAULÉ sa

## NOTE ANNEXE A LA REQUETE

### COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES

Les Commissaires aux Comptes des sociétés sont :

- La société MICHEL BAULE SA. :

Co - Commissaire aux Comptes titulaire : RM CONSULTANTS ASSOCIES, 19 rue Paul Henri SPAAK, 26000 VALENCE,

- Co- Commissaire aux Comptes titulaire : SARL AUDIT DAUPHINE, 2 place Jean Jaures, 26100 ROMANS SUR ISERE.

Co - Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Pierre LANES, 41 rue Biesse, 38160 SAINT MARCELLIN,

- Co - Commissaire aux Comptes suppléant : Cabinet JLC, 19 rue Paul Henri SPAAK, 26000 VALENCE,

- La Société EXSTO :

Commissaire aux Comptes titulaire : AEXO, ZAX DES MEANNES, 26540 MOURS SAINT EUSEBE,

Commissaire aux Comptes suppléant : SODAUGEC, 16 rue JEAN XXIII, 26400 CREST